

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DÉPARTEMENT DE L'AIN
Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON

Arrêté Municipal N°2023/LL/P006

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT ENLÈVEMENT ET DESTRUCTION D'UN VÉHICULE EN MAUVAIS ÉTAT, CHEMIN DE CHÂTILLON-LA-PALUD (VC N°25), HORS-AGGLOMÉRATION

Le Maire de Villieu-Loyes-Mollon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-2 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment l'article L 541-1 et suivants ;

VU le Code Pénal, notamment l'article 635-8 du Code Pénal ;

VU le Code de la Route, notamment l'article L 325-1 et suivants, les articles R.417-10, R.417-11, R.417-12, R.417-13 et suivants ;

CONSIDÉRANT que le véhicule abandonné SEAT, de type Alhambra, de couleur **bleue foncée, sans plaque d'immatriculation**, est en stationnement abusif sur l'accotement du chemin de Châtillon-la-Palud (Voie Communale N°21), à hauteur de la Parcelle N°99 Quartier 253 Section ZC du Registre du Cadastre, hors-agglomération ;

CONSIDÉRANT que le véhicule déplaqué ne peut par conséquent, faire l'objet d'une identification à la Gendarmerie de Meximieux auprès du « Service d'Identification des Véhicules » (S.I.V.) et du « Fichier des Objets et des Véhicules Volés » (F.O.V.e.S.) ;

CONSIDÉRANT que les Services de Gendarmerie ont été informés le 09 février 2023 du stationnement du véhicule gênant sans plaque d'immatriculation et qu'ils ont donné un accord écrit pour enlèvement du véhicule SEAT, de type Alhambra cité précédemment, le 10 février 2023 ;

CONSIDÉRANT que le véhicule est dans un mauvais état général (voir les six photos en annexe) ;

CONSIDÉRANT que le stationnement de ce véhicule abandonné compromet la sécurité des usagers du chemin de Châtillon-la-Palud et porte atteinte à la salubrité publique et nuit à la qualité du cadre de vie ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Est ordonné, en accord avec la Gendarmerie de Meximieux, l'**évacuation** par le Groupement d'Intérêt Economique « **EPAV'SERVICE** » sis Zone Industrielle - Route Départemental 1075 - LA CORIAT EST - 01500 AMBRONAY, du véhicule de marque de marque **SEAT**, de type **Alhambra**, de couleur **bleue foncée**, sans plaque d'immatriculation, abandonné et en mauvais état depuis plusieurs semaines sur l'accotement du **chemin de Châtillon-la-Palud (VC N°21)**, à hauteur de la **Parcelle 99 Quartier 253 Section ZC du Registre du Cadastre, en vue de sa destruction.**

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meximieux, Monsieur le responsable de la Police Municipale et le Groupement d'Intérêt Economique « EPAV'SERVICE » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Ampliation
- Monsieur le Procureur de la République

Fait à Villieu-Loyes-Mollon, le 14 février 2023



Le Maire,
Eric BEAUFORT

ANNEXE

PHOTO N°01



PHOTO N°02

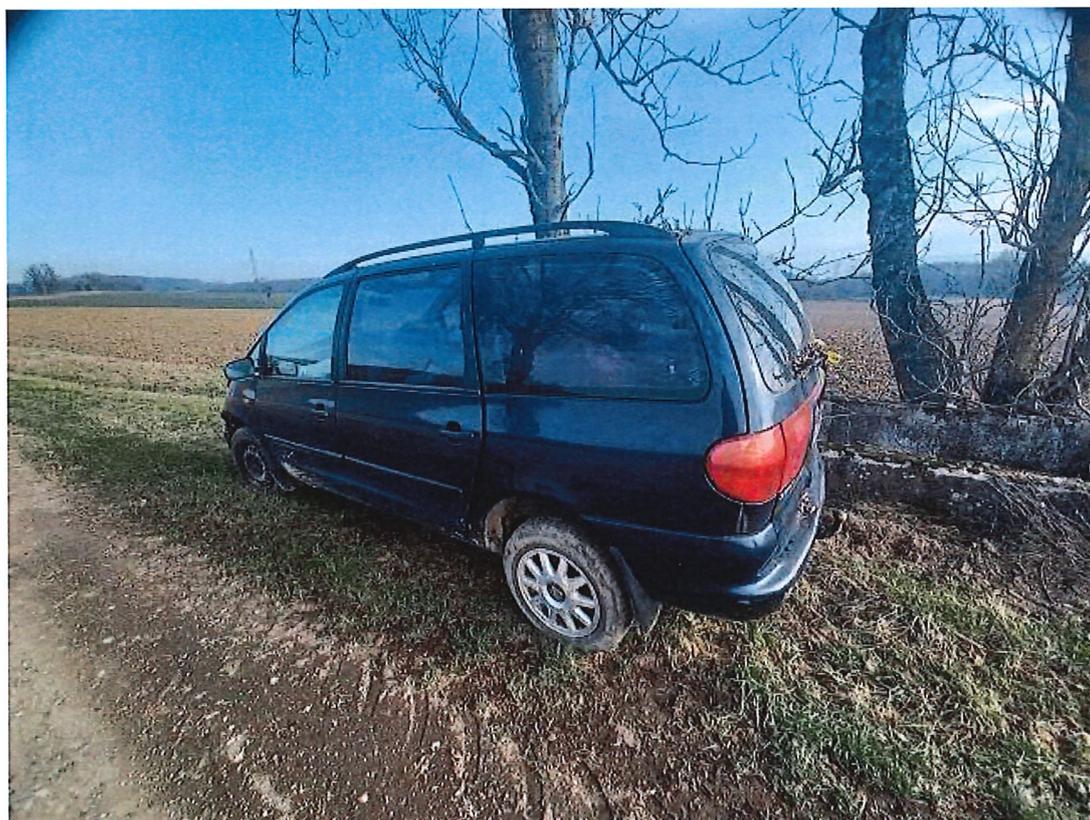


PHOTO N°03

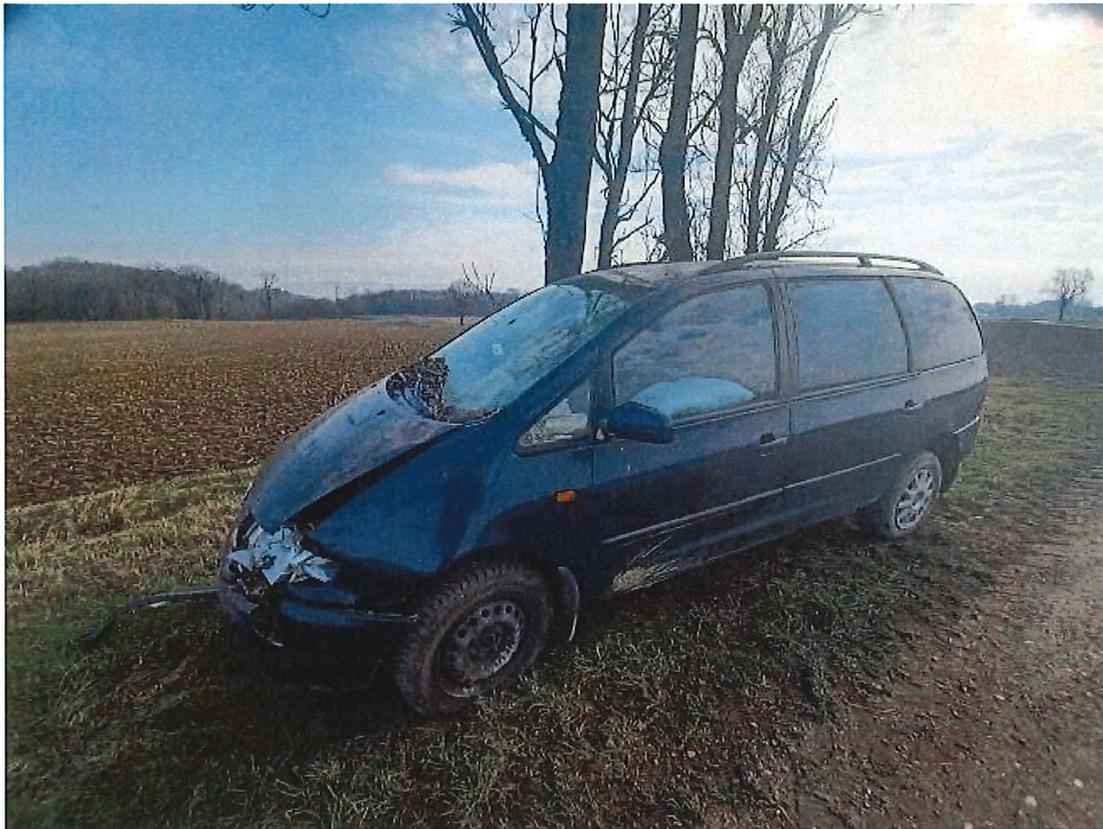


PHOTO N°04

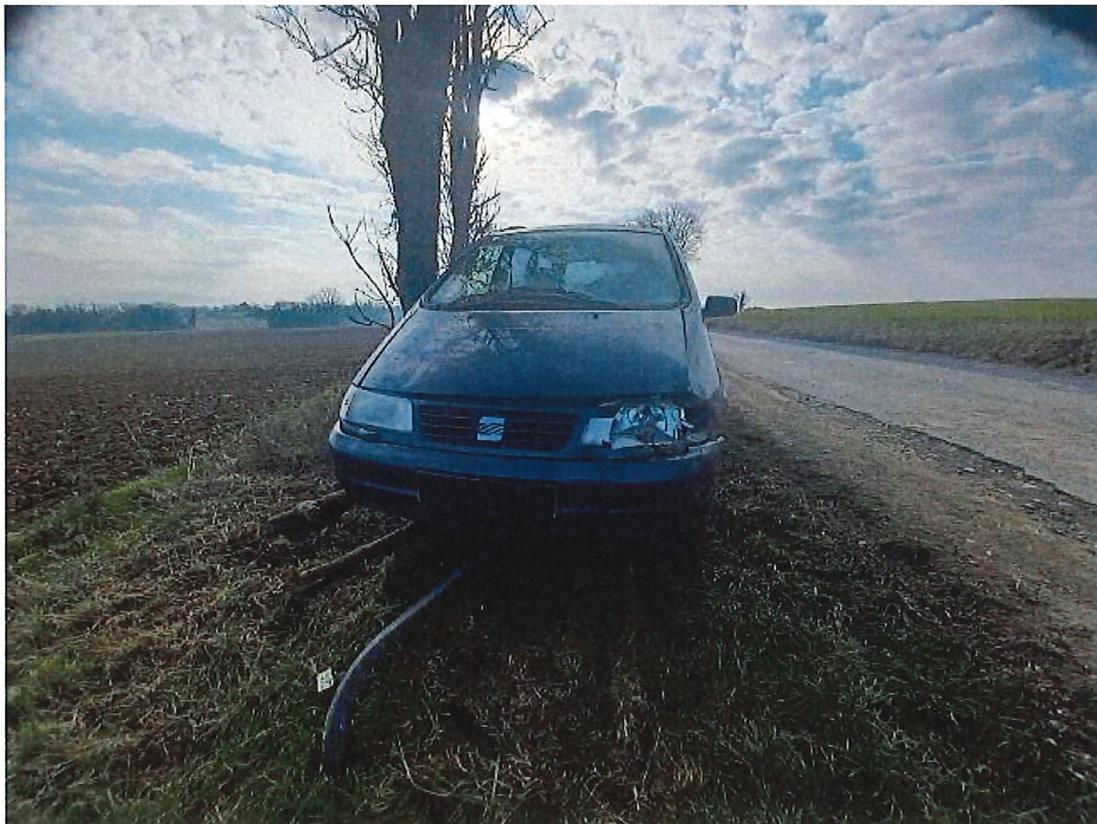


PHOTO N°05



PHOTO N°06

